

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 22 juin 2020 portant désignation des représentants du personnel
au comité technique spécial de la direction générale des étrangers en France**

NOR : INTV2015401A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment son article 15 ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2014 modifié portant création d'un comité technique spécial (CTS) de la direction générale des étrangers en France ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2019 portant désignation des représentants du personnel au comité technique spécial de la direction générale des étrangers en France (publié au *JORF* du 12 janvier 2019),

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommées en qualité de représentantes du personnel au comité technique spécial de la direction générale des étrangers en France :

1° Mme Chantal LEJEUNE, au titre du syndicat FO Centrale-Intérieur et services attachés, membre titulaire, en remplacement de Mme Marguerite CONSTABLE ;

2° Mme Virginie LELIEVRE, au titre du syndicat FO Centrale-Intérieur et services attachés, membre suppléant, en remplacement de Mme Chantal LEJEUNE.

Article 2

Le directeur général des étrangers en France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 22 juin 2020.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des étrangers en France,
P.-A. MOLINA